

Compte Rendu du Conseil Municipal du 17 janvier 2013

L'an deux mil treize, le dix-sept janvier,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de la convocation : 8 janvier 2013

Étaient présents : Pierre BOISSELIER, Sandra BUISSON, Jean-Louis CHOQUET, Marie-Louise CHRISTOPHEL, Anne DOUADY, Bernard MARO, Alain MONNOT, Claude ROUSSET.

Absents excusés : Patrick BARTCZAK (procuration à Anne DOUADY), Catherine DUPONT, Véronique PIGEON-MENZEL (procuration à Bernard MARO), Damien TOURLONNIAS (procuration à Marie-Louise CHRISTOPHEL)

Secrétaires de séance : Sandra BUISSON et Claude ROUSSET.

À 20h30, le Maire déclare la séance ouverte.

I) Approbation du procès-verbal du 13 décembre 2012.

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2012 est adopté à l'unanimité et signé.

II) Affaires Financières

➤ Décision modificative n°3/2012 - Régie des Remontées Mécaniques (n°01/2013)

Le Maire propose donc la DM suivante :

Exploitation	Dépenses	Recettes
R-722 : Immobilisation corporelles (travaux en régie)		3 000,00 €
R-777 : Subventions transférées au résultat		-3 000,00 €
D-6411 : Salaires	10 000,00 €	
D-6063 : Fournitures d'entretien	-7 000,00 €	
D-6227 : Frais d'actes et de contentieux	-2 000,00 €	
D-6238 : Frais divers de publicité	-1 000,00 €	
Total	0,00 €	0,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la proposition de DM n°3 du Budget Régie des Remontées Mécaniques 2012 ci-dessus présentée.

➤ **Autorisation d'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2013 – opérations nouvelles / Budget Communal (n°02/2013)**

Afin de pouvoir commencer l'exécution de la section d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2013, il est proposé au Conseil Municipal de voter une délibération portant sur l'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2013.

Cette ouverture de crédits est plafonnée réglementairement à 25% des crédits votés lors du BP 2012.

Il y a obligation de reconduire au BP 2013, au minimum le montant de crédits ouvert par anticipation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à procéder à une ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2013 du budget communal.

➤ **Autorisation d'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2013 – opérations nouvelles / Régie des Remontées Mécaniques (n°03/2013)**

Afin de pouvoir commencer l'exécution de la section d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2013, il est proposé au Conseil Municipal de voter une délibération portant sur l'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2013.

Cette ouverture de crédits est plafonnée réglementairement à 25% des crédits votés lors du BP 2012.

Il y a obligation de reconduire au BP 2013, au minimum le montant de crédits ouvert par anticipation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à procéder à une ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2013 du budget de la Régie des Remontées Mécaniques.

➤ **Autorisation d'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2013 – opérations nouvelles / Eau & Assainissement (n°04/2013)**

Afin de pouvoir commencer l'exécution de la section d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2013, il est proposé au Conseil Municipal de voter une délibération portant sur l'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2013.

Cette ouverture de crédits est plafonnée réglementairement à 25% des crédits votés lors du BP 2012.

Il y a obligation de reconduire au BP 2013, au minimum le montant de crédits ouvert par anticipation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à procéder à une ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2013 du budget de la Régie de l'eau et de l'assainissement.

➤ **Délégation pour achat de parcelles (n°05/2013)**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°108/2008 en date du 13 novembre 2008 par laquelle le Conseil Municipal lui avait donné une délégation générale en vue d'acquérir des parcelles forestières et terrains agricoles pour renforcer la réserve foncière communale.

Il arrive de même que la commune ait l'opportunité de se porter acquéreur d'autres terrains, notamment des terrains de voirie, qui permettraient d'élargir les voies sur des points difficiles ou de créer des zones de stockage de neige par exemple.

Il est rappelé qu'une enveloppe est annuellement inscrite au budget pour ce genre d'acquisitions ponctuelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de mandater le Maire pour procéder à tous les achats de parcelles pouvant améliorer la gestion des voiries communales ou des chemins ruraux communaux, dans les conditions suivantes :

- Ces achats se feront sous forme de cessions gratuites entre le propriétaire et la commune. Dans certains cas, selon la surface et la nature des terrains, un prix d'achat pourra être fixé. Ce prix sera laissé à l'appréciation du Maire dans la limite de 10€/m². Au-delà l'avis du Conseil Municipal sera requis avant la signature de l'acte.
- Les frais de notariés correspondants seront pris en charge par la commune.

Le Maire informera le Conseil Municipal en séance, chaque fois qu'une cession gratuite ou un achat aura été réalisé au profit de la commune.

III) Travaux

➤ **Avenant 2012-2 au Contrat de Développement diversifié (n°06/2013)**

Le Maire présente l'avenant 2012-2 au CDD 2010/2014 signé par le Conseil Général, concernant notamment l'attribution à la Régie des Remontées Mécaniques de Saint Hilaire du Touvet de 22 400 € soit 80 % d'une dépense subventionnable pour l'année 2012 tranche 2 de 28 000 € pour la réalisation d'une étude pour l'aménagement de la gare basse du Funiculaire de Saint Hilaire du Touvet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer l'avenant 2012-2 présenté.

IV) Personnel

➤ **Création d'un poste de Technicien Principal de 2^{ème} classe (n°07/2013)**

Monsieur le Maire rappelle que suite au départ du responsable des services techniques et à la réorganisation des services communaux, nous avons lancé un recrutement pour le poste de Chef d'équipe des services techniques.

Compte tenu des candidatures reçues, il nous faut créer le poste qui nous permettra de recruter la personne que nous souhaitons retenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de créer un poste de Technicien Principal 2^{ème} classe, à temps plein (35h00/semaine), à compter du 1^{er} mars 2013,

Par conséquent, au 1^{er} mars 2013, la liste des postes Techniques de la commune est modifiée comme suit :

- ✓ *1 Agent de Maîtrise Principal temps plein (35h00/sem) – Délib du 09/09/2010 (vacant à ce jour)*
- ✓ *1 Adjoint Technique Principal de 1^{er} classe temps plein (35h00/sem) - Délib du 03/05/2007*
- ✓ *1 Adjoint Technique de 1^{ère} classe temps plein (35h/sem) – Délib du 19/01/2012*
- ✓ *2 Adjoints Techniques de 2^{ème} classe temps plein (35h00/sem) - Délib du 03/05/2007 et du 13/9/2012*
- ✓ *1 Adjoint Technique de 2^{ème} classe temps non- complet (14h20/sem) – Délib du 09/09/2010*
- ✓ *1 Adjoints Techniques de 2^{ème} classe temps non complet (16h00/sem) - Délib du 03/05/2007 (vacant à ce jour)*

Il est à noter que le poste d'Agent de Maîtrise Principal sera proposé à la suppression dès que celui de Technicien Principal de 2^{ème} classe aura été pourvu.

V) Administration Générale

➤ **Remplacement de Monsieur Jean-Bernard ALLAN, membre du Comité d'Établissement de l'Office du Tourisme des Petites Roches (n°08/2013)**

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'accusé de réception de la Préfecture de l'Isère reçu par mail le 11 janvier 2013, dans lequel elle prend acte de la démission de Monsieur Jean-Bernard ALLAN de son mandat de conseiller municipal et nous précise que la démission est effective à compter de la date à laquelle elle a été déposée en mairie et que le Maire en a eu connaissance, en l'occurrence le 27 novembre 2012.

Monsieur le Maire rappelle que Jean-Bernard ALLAN ne sera pas remplacé au sein du Conseil Municipal, mais qu'il sera nécessaire de le remplacer dans ses fonctions de membre au sein du Comité d'Établissement de l'Office du Tourisme des Petites Roches.

Monsieur Jean-Louis CHOQUET se porte candidat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Jean-Louis CHOQUET, membre du Comité d'Établissement de l'Office du Tourisme des Petites Roches en remplacement de Monsieur Jean-Bernard ALLAN.

➤ **Remplacement de Monsieur Jean-Bernard ALLAN, membre élu et Président du Conseil d'exploitation de la Régie des Remontées Mécaniques (n°09/2013)**

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'accusé de réception de la Préfecture de l'Isère reçu par mail le 11 janvier 2013, dans lequel elle prend acte de la démission de Monsieur Jean-Bernard ALLAN de son mandat de conseiller municipal et nous précise que la démission est effective à compter de la date à laquelle elle a été déposée en mairie et que le Maire en a eu connaissance, en l'occurrence le 27 novembre 2012.

Monsieur le Maire rappelle que Jean-Bernard ALLAN ne sera pas remplacé au sein du Conseil Municipal, mais qu'il sera nécessaire de le remplacer dans ses fonctions de membre élu et Président du Conseil d'exploitation de la Régie des Remontées Mécaniques.

Monsieur Alain MONNOT se porte candidat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Alain MONNOT, membre élu au Conseil d'exploitation de la Régie des Remontées Mécaniques en remplacement de Monsieur Jean-Bernard ALLAN.

La nomination du Président se fera lors d'un prochain Conseil d'Exploitation extraordinaire.

La liste des 3 membres élus du conseil d'exploitation de la régie est donc désormais :

- Patrick BARTCZAK
- Pierre BOISSELIER
- Alain MONNOT

VI) Questions diverses

➤ **SISCO**

Rythme scolaire :

Madame Marie-Louise CHRISTOPHEL informe le Conseil que des élus des différentes communes de la circonscription ont rencontré Monsieur SINDIRIAN, inspecteur de l'Éducation Nationale, mardi dernier.

À la rentrée prochaine (ou la suivante s'il y a demande de dérogation), les élèves travailleraient 24 heures par semaine réparties sur 5 demi-journées. Les journées de classe seraient raccourcies, mais les enfants resteraient dans les locaux scolaires jusqu'à 16h30. Lorsqu'ils ne seraient pas avec leur enseignant, les élèves seraient pris en charge par du personnel communal.

D'après des estimations faites par d'autres collectivités, ce nouveau dispositif aurait un coût de 155 € par élève ce qui reviendrait à 45 000 € pour le SISCO.

Le SISCO est d'accord pour le changement de rythme scolaire, mais ne pourra pas assumer le financement de ces services avec ses ressources actuelles.

➤ **Projet Piscine/ espace bien être/ hébergement**

Sandra BUISSON quitte l'assemblée pour cette question et ne participe pas aux débats.

Les élus débattent de la question qui sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil.

Monsieur le Maire rappelle ce projet touristique (déjà évoqué en conseil) sur des parcelles près de la caserne du SDIS. Il pourrait s'agir d'un partenariat public/privé dans la mesure où la piscine serait aussi accessible au public, notamment aux scolaires. Ce projet aurait également un impact économique sur la commune avec la création d'emplois.

Monsieur le Maire proposerait donc :

- de fixer un prix de vente du terrain autour de 50 €/m²,
- de faire borner le terrain constructible à la charge de la commune (les frais occasionnés pourraient être reportés sur le prix de la vente).

Les membres présents seraient favorables à ces deux propositions, aurait l'intention de soutenir les porteurs de ce projet touristique.

➤ **Projet safran**

Monsieur Jean-Louis CHOQUET expose le projet d'un particulier concernant la culture de safran. Ce projet se situe également dans une zone près de la caserne. Il faudra donc concilier le projet touristique et le projet agricole.

Le conseil exprime à l'unanimité son intention de soutenir le porteur de ce projet agricole.

➤ **Communauté de Communes du Grésivaudan - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**

Monsieur Jean-Louis CHOQUET informe le Conseil Municipal qu'il a assisté à une réunion au sujet d'une nouvelle politique envisagée pour la taxation des ordures ménagères, visant à homogénéiser le taux de la TEOM sur le territoire de la CCG.

***La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée
Au Jeudi 21 Février 2013 à 20h30.***

La séance est levée à 21h20.

Liste d'émargement

Membres du Conseil Municipal	Émargement
Monsieur BOISSELIER Pierre	
Monsieur BARTCZAK Patrick	
Madame BUISSON Sandra	
Monsieur CHOQUET Jean-Louis	
Madame CHRISTOPHEL Marie-Louise	
Madame DOUADY Anne	
Monsieur DUMONT Armand	
Madame DUPONT Catherine	
Monsieur MARO Bernard	
Monsieur MONNOT Alain	
Monsieur PICHON Jean-François	
Madame PIGEON-MENZEL Véronique	
Madame ROUSSET Claude	
Monsieur TOURLONNIAS Damien	